



Hubert
Lalumière

Commentaires à propos du communiqué de presse du 2 mars de l'Institut économique de Montréal (IEDM)

« Négociations avec les syndicats du secteur public: le gouvernement doit tenir compte de la générosité des régimes de retraite »

Ça C'est fort!

Depuis quand l'achat en bonne et due forme d'une rente de retraite par un individu devient-il une générosité de l'organisme qui l'emploie ? De plus, si cette retraite est convenable, pourquoi devrait-il se sentir coupable ?

Depuis quand un organisme qui se dit sérieux se permet-il de porter un jugement aussi peu fondé sur la réalité des régimes de retraite de la fonction publique ?

En effet, l'ancien employé du secteur public se dit avec raison : « **Ma** retraite, c'est à **moi**. **Je** l'ai payé par des privations de +/- 15% sur **ma** rémunération (cotisation et convention salariale), durant 35 années. Alors pour ce qui est de la générosité de l'État, vous avez tout faux.

Si l'employé du secteur privé est mal foutu avec une retraite minable il ne peut certainement pas blâmer l'employé du secteur public qui **s'est payé, à lui**, une retraite presque décente (en moyenne elle frise le seuil de la pauvreté).

Vous vous trompez de cible. L'État n'a aucune générosité, il a simplement acheté les services de ses employés. Ceux-ci ont **payé leur** retraite. Là où il faut viser c'est l'instauration par l'État d'incitatifs à la création de fonds de retraite pour les employés du privé. Fonds qui seraient indépendants des finances de ses employeurs.

Ce qui est plus pernicieux dans votre communiqué de presse, c'est que vous répandez le mythe que le retraité de l'État vit aux dépens de l'employé du privé. C'est de la désinformation qui sent l'opportunisme.

En poussant votre étude un peu plus loin, je vous suggère de consulter le site : www.adr-quebec.org pour y lire la réflexion ayant pour titre : « Qui paient les rentes des retraités ? »

Hubert Lalumière, retraité,

St-Hyacinthe

(Un retraité chanceux qu'on l'ait forcé à **se** payer **sa** retraite,)

www.adr-quebec.org

info@adr-quebec.org